

Les fondamentaux en droit du travail

Dans la gestion de son équipe, un dirigeant/manager est confronté quotidiennement aux règles du droit social. Quand on ne dispose pas des fondamentaux, la moindre décision liée à l'application du droit du travail peut être source de tensions avec les salariés ou les partenaires sociaux, voire de contentieux.

Pour vous aider à sécuriser vos pratiques, nous vous proposons à travers cette journée d'acquérir les connaissances de base sur les obligations de l'employeur.



Public :

Chef d'entreprise, responsable d'équipe, manager, toute personne en situation managériale ou amenée à intervenir dans la gestion du personnel

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Durée :

7 heures (1 jour)

Tarif intra : 750 € HT

Tarif inter : nous consulter

Contact : Samantha Marquis

Responsable RH durant plus de 15 ans en PME, Samantha Marquis accompagne aujourd'hui les dirigeants et les salariés par des actions de conseil, formation et coaching de carrière

06 38 41 21 06

contact@objectifboost.com

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le participant sera en mesure d'appréhender les règles applicables à la gestion du personnel et leurs impacts opérationnels

Objectifs pédagogiques :

- Se repérer entre les différentes sources du droit social pour identifier les règles applicables au quotidien
- Identifier ses droits et devoirs en tant qu'employeur et/ou manager
- Sécuriser les relations de travail

Programme :

Se repérer dans son environnement juridique

- La structure du droit du travail et les sources applicables
- Les domaines de responsabilités du dirigeant
- Les moyens de contrôle de l'Etat

Sécuriser l'embauche et respecter le contrat de travail

- Recruter : notion de discrimination et formalités d'embauche
- La relation contractuelle et les conséquences du lien de subordination
- Le CDI et ses clauses particulières
- Le CDD et ses règles spécifiques
- Les modes de rupture du contrat de travail
- Règles de gestion et suivi du temps de travail

Protéger la santé et assurer la sécurité des salariés

- Affichage obligatoire
- Obligation d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Le suivi médical du salarié

Former, informer et évaluer

- L'obligation de formation de l'employeur
- Entretien professionnel vs entretien d'évaluation

Permettre la représentation du personnel

- Le rôle et les moyens alloués aux différentes instances
- Le délit d'entrave : responsabilité pénale du dirigeant

Moyens et techniques pédagogiques :

- Exposé, études de cas contextualisées dans l'entreprise des participants (RI, CCN, contrats de travail ...), échanges
- Participation active et mises en situation privilégiée
- Support de formation, fiches pratiques

Modalités d'évaluation :

- Recueil des attentes et analyse de la demande au démarrage de la formation
- Evaluation de préformation
- Evaluation durant la formation : mises en situation, jeux et cas pratiques
- Evaluation « à chaud » des acquis de la formation (quizz)
- Evaluation de la satisfaction des participants
- Remise d'un certificat de réalisation